

PRÉPARATIFS À L'INSPECTION – Norme BNQ 3009-500

Une inspection en bâtiment est prévue dans le cadre d'une transaction immobilière. Celle-ci sera réalisée **conformément à la norme BNQ 3009-500**, disponible gratuitement en ligne.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette inspection, les préparatifs suivants sont essentiels :

- **Dégager les zones encombrées** (ex. : sous-sols, garde-robés, garages);
- **Déplacer les meubles ou objets** qui pourraient nuire à l'accès ou à la visibilité;
- **S'assurer que tous les endroits à inspecter soient accessibles**, ou qu'une personne présente puisse les rendre accessibles (exemples : panneau électrique, entrée d'eau, trappes d'accès aux combles ou au vide sanitaire);
- **Informier le syndicat de copropriété ou la coopérative**, s'il y a lieu, de la date et de l'heure de l'inspection;
- **Aviser les locataires**, le cas échéant, du moment de l'inspection;
- **Veiller à ce que le propriétaire ou un représentant (ainsi que, s'il y a lieu, un représentant du syndicat ou de la coopérative) soit présent et en mesure d'activer, à la demande de l'inspecteur, les équipements suivants** (s'il y a lieu) : **air climatisé, thermopompe, fournaise, système de chauffage, ventilation, etc.**

Nous vous remercions de votre **collaboration essentielle** au bon déroulement de cette inspection.